

## Convention de partenariat

Entre les soussignés :

### **La communauté de communes du Plateau Picard**

Représentée par Monsieur Frans DESMEDT, Président, autorisé par délibération du conseil communautaire n°... en date du ....

Et dont le siège social est situé : Espace de Baynast BP 10205 60132 Saint-Just-en-Chaussée  
D'une part,

Et d'autre part,

### **La SCIC BGE PICARDIE**

Représentée par Monsieur Sébastien Dottin, Président,

Et dont le siège social est situé au 18 rue Lamartine 80000 AMIENS

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : Contexte**

La communauté de communes du Plateau Picard dispose d'un tissu important d'activités économiques (commerces, artisanat...). La crise sanitaire avec l'utilisation d'internet et l'explosion de la vente en ligne a fait émerger un nouveau modèle économique pour les entreprises locales ; sans que celles-ci soient forcément préparées à ces évolutions.

Dans ce contexte la communauté de communes souhaite pouvoir les accompagner au mieux dans cette évolution numérique en leur proposant des sessions de formations, sur le territoire, à l'utilisation des outils numériques.

BGE est une société coopérative d'intérêt collectif ayant pour objectifs de promouvoir la prise d'initiatives. Elle contribue au développement local et à la création d'emploi en fournissant aux entrepreneurs ou porteurs de projet les informations, les conseils, les aides et la formation aux techniques de gestion dont ils ont besoin préalablement à la création mais également en formant les entrepreneurs installés afin qu'ils pérennisent leur activité.

### **ARTICLE 2 : Objectif général**

La présente convention a pour but de permettre à la SCIC BGE PICARDIE de proposer des formations autour du numérique auprès des entreprises du territoire du Plateau Picard afin de donner aux entrepreneurs locaux les clés pour mettre en place une stratégie de communication et/ou de commercialisation digitalisée.

#### **BGE PICARDIE**

- Siège social : 18, rue Lamartine, 80000 Amiens – France
- Adresse de correspondance : 1, rue des Filatures, 60000 Beauvais – France

0970 808 217 T  
numéro non surtaxé

SIRET 398 772 186 00068 – ORGANISME DE FORMATION N° 22600106560

– F +33(0)3 44 06 28 14

Accusé de réception en préfecture  
060-246000566-20210902-21C0705-DE  
Date de télétransmission : 03/09/2021  
Date de réception préfecture : 03/09/2021  
– contact@bge-picardie.org

[www.bge-picardie.org](http://www.bge-picardie.org)



### **Appui aux entrepreneurs** ARTICLE 3 : Description de l'action

La SCIC BGE Picardie s'engage à :

- Mettre en place 2 sessions de formation « création de site internet », session d'une durée de 4 jours dans les locaux mis à disposition par la communauté de communes.
- Mettre en place 2 sessions de formation « les réseaux sociaux », session d'une durée de 2 jours dans les locaux mis à disposition par la communauté de communes.

### ARTICLE 4 : Partenariat

Dans le cadre du partenariat, la communauté de communes du Plateau Picard s'engage à mettre à disposition de la SCIC BGE Picardie une salle permettant la réalisation de ces formations collectives.

La Communauté de communes du Plateau Picard assurera auprès des artisans et commerçants du territoire la prospection nécessaire à l'alimentation des formations. La SCIC BGE Picardie pourra également le cas échéant puiser dans son fichier afin de compléter les démarches de la communauté de communes.

La SCIC BGE PICARDIE s'engage à mobiliser tous les outils nécessaires afin de favoriser l'entrepreneuriat et la création d'entreprise sur le territoire.

Cette convention engage la SCIC BGE Picardie et la communauté de communes pour une année.

La communauté de communes du Plateau Picard pourra mentionner dans ses publications son partenariat avec la SCIC BGE PICARDIE.

### ARTICLE 5 : Résultats attendus et moyens d'évaluation

L'action de la SCIC BGE PICARDIE sera évaluée à partir de plusieurs critères :

- Nombre de sessions mises en places
- Nombre de stagiaires formés

Il est convenu qu'en dessous de 5 « stagiaires » inscrits à une session de formation, celle-ci sera reportée à une date ultérieure. La communauté de communes en informera la SCIC BGE Picardie au moins une semaine avant l'ouverture de la session.

La société s'engage à transmettre un rapport d'activité annuel à la communauté de communes du Plateau Picard au plus tard 31 décembre 2022.

### ARTICLE 6 : Coût et modalité de versement

La communauté de communes du Plateau Picard s'engage à régler à la SCIC BGE PICARDIE la somme de 850 € TTC par jour de formation, soit un montant maximum de 10 200 euros TTC pour l'ensemble des sessions de formation et la durée de la convention.

#### **BGE PICARDIE**

- Siège social : 18, rue Lamartine, 80000 Amiens – France
- Adresse de correspondance : 1, rue des Filatures, 60000 Beauvais – France

0970 808 217 T  
numéro non surtaxé

SIRET 398 772 186 00068 – ORGANISME DE FORMATION N° 22600106560

- F +33(0)3 44 06 28 14

Accusé de réception en préfecture  
060-246000566-20210902-21C0705-DE  
Date de télétransmission : 03/09/2021  
Date de réception préfecture : 03/09/2021  
14 - contact@bge-picardie.org

 [www.bge-picardie.org](http://www.bge-picardie.org)

Modalité de versement :

Il est convenu que la prestation sera réglée de la manière suivante :

- Après une session de formation « création de site internet » : 80 % de la somme de 3 400 € TTC ; soit 2 720 €
- Après une session de formation « les réseaux sociaux » : 80 % de la somme de 1 700 € TTC ; soit 1 360 €
- Solde des sessions de formation sur facture avec présentation d'un rapport d'activité au plus tard 31 décembre 2022 par la SCIC BGE PICARDIE.

Références bancaires :

Domiciliation : Caisse d'Epargne de Picardie

Code banque : 16275

Code guichet : 00011

N° de compte : 08103997867

Clé : 27

ARTICLE 7 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée d'un an.

ARTICLE 8 : Communication

Toute communication faisant état de l'activité de la SCIC BGE PICARDIE fera mention du concours de la communauté de communes du Plateau Picard. La société aura donc la possibilité de solliciter auprès de ses services, les éléments composant sa charte graphique (ex : logo...).

ARTICLE 9 : Résiliation

Le non-respect d'une des obligations prévues dans la présente convention par l'une des parties entraîne sa résiliation de plein droit, après un préavis d'un mois, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 : Litiges

Après tentative de règlement amiable entre les parties concernées, le Tribunal Administratif d'Amiens a, seul, compétence exécutive d'un règlement judiciaire.

Fait à St just,

Le

**BGE PICARDIE**

● Siège social : 18, rue Lamartine, 80000 Amiens – France

● Adresse de correspondance : 1, rue des Filatures, 60000 Beauvais – France

0970 808 217 T  
numéro non surtaxé

– F +33(0)3 44 06 28 14

Accusé de réception en préfecture  
060-246000566-20210902-21C0705-DE  
Date de télétransmission : 03/09/2021  
Date de réception préfecture : 03/09/2021  
14 – contact@bge-picardie.org



Xxxxx  
Président  
Communauté de communes plateau picard

Sébastien DOT\*IN,  
Président  
SCIC BGE PICARDIE

**BGE PICARDIE**

- Siège social : 18, rue Lamartine, 80000 Amiens – France
- Adresse de correspondance : 1, rue des Filatures, 60000 Beauvais – France

0970 808 217 T  
Numéro sans surtaxe

SIRET 398 772 186 00068 – ORGANISME DE FORMATION N° 22600106560

– F +33(0)3 44 06 28 14

Accusé de réception en préfecture  
060-246000566-20210902-21C0705-DE  
Date de télétransmission : 03/09/2021  
Date de réception préfecture : 03/09/2021  
– contact@bge-picardie.org

[www.bge-picardie.org](http://www.bge-picardie.org)